

*Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

Je veux parler de l'article 6 du mémorandum d'entente au sujet duquel nous sommes très inquiets. Il prévoit que le gouvernement du Canada ne prendra aucune mesure, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'aucun autre organisme gouvernemental du Canada ne prend, directement ou indirectement, quelque mesure ayant pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation. Cela veut dire les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État et tout autre organisme gouvernemental.

● (1250)

Dans mon dernier discours sur ce projet de loi, j'ai parlé du rôle de premier plan que jouait le reboisement dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, et j'ai dit combien ce reboisement était étroitement lié à l'aide des gouvernements fédéral et provincial. L'essentiel des surfaces que l'on reboise a été acheté au départ par la Société d'aménagement foncier de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministère des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un bail d'exploitation de la catégorie la plus pauvre de cette terre, la catégorie 3, et le gouvernement provincial a élaboré à son tour des programmes au fil des années. Quand j'étais au gouvernement provincial, nous avons lancé ce programme en collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'ententes du MEER. A l'époque, ce programme s'intégrait dans un plan global de développement. Depuis que ce plan a été supprimé, il est intégré aux ententes ordinaires du MEER avec les provinces.

Je me demande quelles répercussions l'article 6 risque d'avoir sur les ententes futures avec ma province en matière de reboisement. C'est une subvention directe que nous recevons pour le reboisement des terres de la catégorie 3. Quand les Américains vont voir ces ententes, j'ai peur qu'ils ne disent: «Le Canada ne respecte pas notre entente, notre mémorandum d'entente».

En outre, début janvier le président Reagan a pris par écrit l'engagement suivant: «Je prendrai des mesures si le Canada ne respecte pas les engagements qu'il a pris dans cette entente». Il parlait de l'entente signée par notre gouvernement dans une lettre adressée aux représentants de l'industrie forestière américaine. Il ajoutait que si le Canada ne respectait pas l'entente, le recours à des droits de douane n'était pas exclu. Autrement dit, si l'on prend la moindre mesure pour aider l'industrie forestière, le président et l'industrie des États-Unis vont répliquer par de nouveaux droits de douane. C'est ainsi que je vois les choses.

De même, dans la lettre du 30 décembre 1986 adressée à la *Coalition for Fair Lumber Imports*, le représentant commercial américain Clayton Yeutter et le secrétaire au Commerce Malcom Baldrige ont désigné sept modalités d'aide du gouvernement canadien à l'industrie que les États-Unis refusaient d'accepter. Il s'agissait des rabais, remises ou reports de droits d'exportation, de l'octroi de subventions ou de prêts à faibles taux d'intérêt, de l'exemption d'autres droits fédéraux ou provinciaux, de la reprise d'obligations incombant précédemment à l'industrie, de la réduction des droits de coupe ou autres droits, des modifications de comptabilisation du volume de bois

récolté, et de l'octroi de contrats non concurrentiels dans le domaine de la silviculture, de la construction de chaussées, des loisirs et d'autres activités forestières. Autrement dit, selon l'interprétation des États-Unis, l'article 6 limite, voire interdit, au Canada d'aider le secteur forestier et les régions touchées. C'est ce qui me tracasse beaucoup au sujet de cette mesure.

L'industrie forestière de la région de l'Atlantique a certainement besoin d'une modernisation. Les scieries ont besoin d'aide; elles ne sont pas bien riches. En fait, il leur faut beaucoup d'aide pour pouvoir améliorer leur équipement et leur productivité. Qui va les aider? Sans subventions du MEER ou du MEIR comme on l'appelle maintenant, et sans une aide du gouvernement provincial, un grand nombre de petites entreprises ne pourront pas améliorer leur technologie et leur efficacité.

Je me demande ce que les Américains penseront de certains programmes de pulvérisations du Nouveau-Brunswick. Sans ces programmes, qu'adviendra-t-il des nombreuses forêts de la région de l'Atlantique qui ont été dévastées par la tordeuse? Si nous ne faisons pas de pulvérisations aériennes ou si ne prenons pas d'autres moyens, nous n'aurons plus de forêts.

Voilà ce qui me préoccupe. Il s'est passé bien des choses entre notre gouvernement et celui des États-Unis. Prenons, par exemple, les pêches et les taxes sur le poisson frais et la morue salée exportés vers les États-Unis. Le gouvernement était censé entretenir d'excellentes relations avec nos bons voisins du Sud. Après avoir rencontré le président Reagan, au sommet irlandais, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que les deux pays allaient réaliser des progrès importants dans la lutte contre les pluies acides. Néanmoins, nous avons constaté qu'une fois de plus, les États-Unis ont renié leur promesse.

Bien sûr, les Américains sont en déficit. Ils instaurent une nouvelle loi fiscale. Cette loi ne leur permet pas de consacrer beaucoup d'argent à certains programmes qui sont très importants pour le Canada. Par conséquent, ils ne respectent pas leurs ententes. Ils viennent dicter sa conduite à notre gouvernement. Nous avons droit à beaucoup de belles paroles, mais à rien de concret. Nous avons vu comment le gouvernement a réagi à propos des arbres de Noël. De nombreux citoyens de la région de l'Atlantique sont très mécontents de la taxe que le Canada a imposée sur l'importation d'arbres de Noël américains. C'est une grande industrie.

Je voudrais parler d'une lettre que M. Duncan Walker a adressée à M. Jim Barkhouse...

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Je lui demanderais de bien vouloir conclure très brièvement.

**M. Henderson:** Je voudrais seulement citer cette lettre. Elle émane de M. Duncan Walker, un producteur d'arbres de Noël de Nouvelle-Écosse. Il écrit au sujet de la taxe et de ses conséquences pour l'industrie de l'arbre de Noël, une industrie très importante. Les porte-parole de ces producteurs sont venus aujourd'hui faire part de leurs préoccupations aux députés. Voici ce que l'intéressé dit dans sa lettre: